



VIVRE ENSEMBLE

BULLETIN DE LIAISON
POUR LA DÉFENSE DU
DROIT D'ASILE

Procédure d'asile à l'aéroport

Des conditions
proches de la
détention

Aide d'urgence

Graves atteintes
à la dignité
humaine

Intégration par l'emploi

Un programme
novateur à
Neuchâtel



Photo prise par
Sœur Marie-Rose Genoud

N° 118 - juin 2008



Adresses

Dans l'impossibilité de mentionner tous les organismes existants, nous nous limitons ici aux coordinations et aux principaux services.

Solidarité sans frontières

8 Neuengasse
3011 Berne
Tél. 031 311 07 70

BERNE

ELISA Jura bernois-Bienne
c/o Café-TeaRoom Samawal
1 rue des Armes
2502 Bienne
Tél. 032 323 88 81

FRIBOURG

Bureau de consultations juridiques Caritas Suisse/Eper
21 rue de l'Industrie
1705 Fribourg
Tél. 026 425 81 02
Permanence: lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h

GENEVE

Coordination genevoise de défense du droit d'asile

Nicole Andraetta (GE), Yves Brutsch (GE), Manuel Hial (FR), Françoise Jacquemetaz (VS), Françoise Kopf (SO), Danielle Ohnenh-Ghard (NE), Christophe Taelmacher (VD)

Responsable:

Isabelle Furrer

Pour s'abonner:

Verser fr. 20.- sur le compte postal 12-9584-1
5 numéros par an

A nos abonnées

Nous vous serions reconnaissants de nous signaler vos changements d'adresse sans tarder. Vous nous permettrez ainsi d'économiser des frais postaux importants.

CARTAS

4 rue du Vieux-Châtel
2000 Neuchâtel
Tél. 032 886 80 70

Groupe accueil réfugiés

Case postale 686
2300 La Chaux de Fonds
Permanence: mardi 19h à 20h au Centre de rencontre 12 rue de la Serre

TESSIN

Ufficio svizzero accoglienza profughi

19 via del Sole
6963 Pregassona
Tél. 091 971 27 02

Aiuto ai rifugiati casella postale 101

6833 Vacallo

VALAIS

Centre Suisses-Immigrés

27 avenue des Mayennets
Case postale 280
1951 Sion
Tél. 027 323 12 16

Comité valaisan pour la défense du droit d'asile

Case postale 281
1951 Sion

VAUD

SOS-Asile/VD

Case postale 7489
1002 Lausanne
Tél. 021 351 25 60

Service d'aide juridique aux exilés (SAJE)

4 rue Eining
1002 Lausanne
Tél. 021 351 25 51
Permanence: lundi et mercredi 16h à 19h à Lausanne

Centre d'accueil

ARAVOH - SAJE
(pour le centre d'enregistrement)
Gate CTF
1337 Vallorbe
Tél. 021 843 21 25

Un nouveau départ

Editorial

Après dix-neuf ans et des pous-sières passés à la rédaction de *Vivre Ensemble*, je pars vers un nouvel horizon professionnel. Ces années ont passé sans que je ne m'en rende compte. Il faut dire que la Suisse, avec une belle application, n'a cessé en vingt ans de durcir le droit d'asile. Six révisions de la loi, deux arrêtés urgents, une loi sur les mesures de contraintes, souvent suivies de référendums et de campagnes de votations. Pas le temps de s'ennuyer.

Ces incessantes révisions ont été accompagnées de mesures qui ont successivement laminé les droits des requérants, dégradé leurs conditions de vie (interdiction de travail, assistance réduite, isolement social, aide d'urgence pour les déboutés,...), les ont marginalisés, pour finir par les criminaliser (emprièvement des déboutés en vue du renvoi). Tout a été mis en œuvre ces vingt dernières années pour faire comprendre aux réfugiés, qu'ils ne sont pas les bienvenus.

En passant en revue les articles parus dans *Vivre Ensemble*, on peut y voir l'illustration d'une politique officielle répétant jusqu'à l'absurde, de révision de loi en révision de loi, qu'il faut durcir le droit d'asile pour mieux accueillir les «vrais» réfugiés. Mais de numéro en numéro, on peut aussi y lire la volonté de ceux qui se veulent «aux côtés des

réfugiés», de ceux qui refusent le nivellement des esprits et qui veulent rester présents dans le débat public pour empêcher le démantèlement des droits des plus faibles.

Si les batailles ont été nombreuses et difficiles, nous avons également relayé de belles victoires, comme les actions humanitaires 1990 et 2000 qui ont permis de régulariser de très nombreux requérants d'asile; les autorisations de séjour accordées après une mobilisation acharnée au «523 déboutés» du canton de Vaud; ou encore la création après les votations du 24 septembre 2006 de l'Observatoire du droit d'asile et des étrangers, porté par les milieux de défense du droit d'asile, du droit des étrangers et des sans-papiers.

C'est grâce à votre soutien, année après année, que nous avons tenu bon face au climat de plus en plus hostile aux réfugiés et que *Vivre Ensemble* est resté un élément clé du mouvement de défense du droit d'asile. Merci donc à vous qui nous lisez d'avoir permis cette aventure et de nous permettre de la poursuivre.

Je pars le cœur d'autant plus léger, que la continuité de *Vivre Ensemble* est déjà assurée grâce à Sophie Malka, journaliste, qui reprendra le flambeau dès le 1^{er} août et qui apportera un souffle nouveau à la revue !

Isabelle Furrer

DEMANDES D'ASILE À L'AÉROPORT DE GENÈVE

Des conditions de vie inhumaines

Depuis le début de l'année, les requérants doivent dans certains cas séjourner jusqu'à soixante jours dans la zone de transit des aéroports, contre trois semaines auparavant. Ceci pour permettre à l'Office fédéral des migrations (ODM) d'effectuer entièrement la procédure d'asile, comme c'est le cas dans les centres d'enregistrement et de procédure (GEP). Les conditions y sont proches de la détention.

L'aéroport de Genève-Cointrin, les conditions de vie et d'hébergement proposées ne sont pas adaptées pour un séjour aussi long. Les requérants sont logés au sous-sol de la zone de transit. Cet endroit est composé de deux dortoirs - un pour les hommes, l'autre pour les femmes - d'une salle commune avec télévision, de douches et de sanitaires. Les lits sont à étage, il n'y a pas de fenêtre dans ces locaux. Rien n'est prévu pour les enfants. L'intendance est assurée par une personne de l'ORS Service AG, une entreprise privée spécialisée dans l'encadrement des requérants d'asile (voir VE n° 112, avril 07 et VE n° 116, février 08).

Des activités réduites

Pendant la journée, à part la télévision, la seule occupation possible est de se promener dans la zone de transit. Une sortie à l'air libre d'une heure est organisée, guère plus d'une fois par mois, le long de la piste de l'aéroport sous escorte de la police. Dans les GEP, les conditions de vie sont loin d'être idéales, mais il est possible de sortir pendant le

jour et de disposer librement des week-ends. On y reçoit également un petit pécule de trois francs par jour. Autre problème: les requérants ne peuvent disposer gratuitement d'un fax et de l'accès à Internet, alors qu'ils ont besoin, pour défendre leur demande, d'obtenir des preuves de ce qu'ils affirment. L'association d'aide juridique pour les requérants d'asile ELISA se rend à l'aéroport en fonction des besoins et demandes. Elle utilise le fax et l'ordinateur de l'accueil ecuménique de l'aéroport.

Un confinement pesant

Dans ce petit local, les «détenus» du sous-sol reçoivent un peu de soutien et de réconfort de la part des aumôniers. *«Avant, l'attente était encore supportable. Mais maintenant, avec la prolongation du séjour, le moral des requérants descend rapidement au plus bas. Déprimés par les histoires des autres et la leur, ils font des insomnies. L'inaction forcée les rend de plus en plus passifs. Ils perdent aussi de l'intérêt pour la nourriture. En ce moment, il y a des travaux dans la zone de transit. Dans le seul restaurant ouvert, on leur propose essentiellement des pâtes à la sauce bolognaise. Beaucoup ont mal au ventre. Impossible d'envisager l'avenir dans de telles conditions. Le matin, lorsque nous arrivons, certains nous attendent déjà derrière la porte. Ils vivent dans un tel*

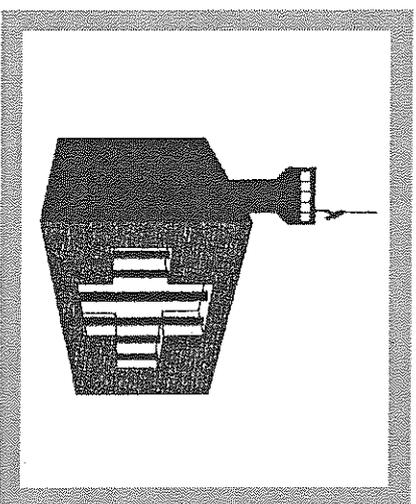
isolement ! Ils ont besoin de rencontrer quelqu'un, de parler de la détresse de leur situation. Cela permet au moins, pour un moment, de faire sortir les questions. Ils souffrent aussi énormément d'être confinés à l'intérieur. Leur premier réflexe, en entrant dans le bureau de l'aumônerie, est de s'approcher de la fenêtre et de regarder dehors.» Jeanne-Marie Treboul, bénévole catholique.

Des cas tragiques

Depuis le changement de loi, une soixantaine de personnes (parmi lesquelles douze femmes et une enfant de sept ans) ont eu à supporter ces conditions de vie déplorables. Un exemple particulièrement tragique: celui d'une jeune Nigériane accompagnée de sa fille aînée née d'excision. Anne-Madeleine Reimann, diacre protestante, ne cache pas son indignation à propos de cette situation:

«Pendant sept semaines, cette jeune femme a vécu un véritable calvaire. Complètement angoissée et déprimée, elle a vu sa demande d'asile rejetée, ainsi que le recours adressé contre la décision. A aucun moment son désir de partir et sa peur n'ont été pris en compte. Pas un instant le sort de sa fille aînée n'a suscité la moindre attention. Et pourtant, passer des journées entières devant la télévision en compagnie d'adultes (des hommes pour la plupart), sans avoir la possibilité de sortir à l'air libre, ce ne sont vraiment pas des conditions favorables pour une enfant de sept ans ! En dernier ressort, l'asso-

ciation ELISA a recouru, au nom de la maman et de la petite, contre leurs conditions de détention dans la zone de transit. Le Tribunal administratif fédéral (TAF) a admis que la détention dans l'aéroport n'était pas justifiée. Le recours ayant été rejeté, la procédure d'asile était close le 28 avril. A partir de cette date, une nouvelle assignation aurait dû être déterminée ! En ce moment, plusieurs personnes se trouvent dans la même situation, d'autres recours sont en cours. A plusieurs reprises, nous avons écrit au



directeur de l'ODM pour lui faire part de nos préoccupations concernant les requérants. Nous n'avons reçu aucune réponse de sa part ! Nous avons également interpellé les responsables de l'aéroport.»

Il devient, désormais, urgent, qu'en même temps que l'application de la loi, le respect de la dignité humaine soit aussi pris en compte.

Nicole Andreatta

AIDE D'URGENCE POUR LES DÉBOUTÉS

Graves atteintes à la dignité

Depuis le 1^{er} janvier 2008, les députés de la procédure d'asile sont soumis au même régime d'aide d'urgence que les personnes frappées de non-entrée en matière (NEM). Les mouvements de défense des réfugiés alertés par la mise en place de cette aide ont mis sur pied en mars 2008, une permanence d'accueil à Lausanne dans une Maison de quartier proche du centre d'aide d'urgence du Simplon. Cette initiative a également soulevé un grand intérêt du côté du centre d'aide d'urgence de Venne, destiné aux hommes seuls. Des informations ont pu ainsi être recueillies sur les conditions de vie dans les centres. Alors que l'EVAM (Etablissement vaudois d'accueil des migrants, ex-FAREAS) conteste l'ensemble des reproches qui lui ont été adressés, un groupe de dix-huit députés vaudois de divers horizons politiques a visité le 20 mai, deux centres accueillant des requérants d'asile déboutés et des personnes frappées de NEM. Ils y ont découvert des conditions de vie «*spartiates*», admissibles pour quelques semaines, mais «*inhumaines sur la durée*».

Les récits des premiers démentagements forcés ont montré les violences symboliques que représentent le fait de devoir quitter un logement devenu souvent un lieu de refuge pour des personnes ayant fui des persécutions, et l'obligation d'abandonner meubles et objets quotidiens. Un régime de liberté surveillée

Dans les centres, les personnes déboutées sont encadrées par des agents de sécurité de sociétés privées, qui les fouillent régulièrement à l'entrée, et qui semblent bénéficier d'une grande liberté dans l'application - ou non - du règlement, déjà très restrictif. Comme cela a

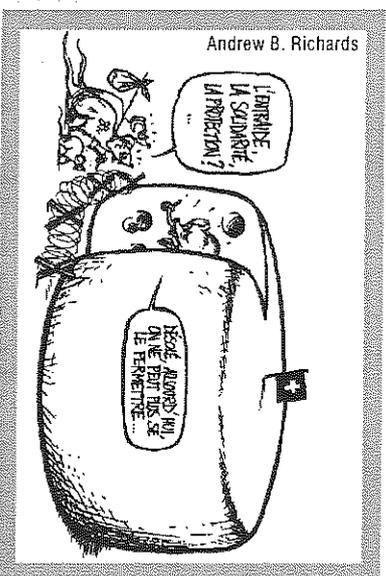
été concrètement vérifié, et contrairement aux dénégations de l'EVAM, les visites et l'apport d'aide par des bénévoles sont extrêmement restreints. D'ailleurs, une femme ayant besoin d'une transfusion sanguine a été mise en danger, car un surveillant a refusé d'appeler une ambulance pour l'emmener à l'hôpital. Le respect de la dignité personnelle n'est pas garanti dans ce régime semi-carcéral: les personnes à l'aide d'urgence se plaignent de tracasseries, de brimades, voire de coups.

Une nourriture peu variée

Les repas aux centres de Venne et de Vevey sont servis à des heures fixes et aucune exception n'est autorisée même en cas de force majeure. Alors que l'EVAM prétend le contraire, la nourriture en quantité restreinte n'est pas variée et peu saine, et ne semble pas correspondre aux critères d'équilibre alimentaire. De plus, des résidents ont rapporté qu'à quelques reprises, des «*barquettes*» étaient de mauvaise qualité. Bien que les régimes ou habitudes alimentaires ne soient pas respectés, les résidents n'ont pas la permission de disposer de leurs propres condiments, y compris de sel ou poivre.

L'eau potable n'est disponible qu'aux WC, ce qui est vécu comme quelque chose d'avilissant. Par ailleurs, il n'y a aucune possibilité réelle pour les marmans du centre du Simplon de réchauffer le biberon d'un bébé pendant la nuit et dans la chambre. L'EVAM affirme qu'il

leur suffit de s'adresser aux agents de sécurité, mais l'expérience a montré que l'accueil réservé par ces derniers à ce genre de demande est franchement décourageant.



Andrew B. Richards

Mise en danger pour la santé

Quoi qu'en dise l'EVAM, on constate que la mauvaise nourriture et son manque de variété causent des troubles fréquents et persistants. Le stress, la peur, la solitude et la promiscuité sont à l'origine de dépressions graves ou d'actes de violence. L'accès aux soins est difficile et les actes médicaux sont décidés par le personnel des centres. On a pu constater que des médicaments et même des tranquillisants sont distribués par des infirmières sans avis du médecin. La consommation de «*cachets*» est énorme et entraîne une dépendance.

Absence de vie privée

Les affaires personnelles sont séquestrées et seulement le strict minimum décidé par les autorités est toléré. L'espace privé disponible est restreint à un lit et une petite armoire. Les chambres

ne sont pas fermées à clef. La promiscuité est difficilement soutenable, et des bagarres éclatent, sans que la police ne soit appelée. Par contre, le sommeil des personnes est souvent dérangé par des visites et des fouilles intempestives des agents de sécurité. Les centres ne sont pas équipés pour assurer une hygiène personnelle normale. L'eau chaude pour les douches n'est pas toujours suffisante ou disponible. Le chauffage a été arrêté pendant plusieurs jours à Venne pendant des jours de grand froid.

Dans les centres, pas d'accès non plus aux journaux ou à Internet. Les émissions de télévision sont limitées aux chaînes suisses. A Venne, le choix d'une chaîne est géré par l'agent de sécurité. Enfin, pas d'accès aux transports publics. Depuis Venne, les personnes déboutées doivent se rendre à pied en ville, même pour se rendre aux rendez-vous obligatoires et très fréquents du Service de la population (SPOP) ou pour des visites médicales.

Affaire à suivre

Lors de leur visite, les députés du Grand Conseil ont ainsi pu voir par eux-mêmes que les faits dénoncés n'étaient pas de simples affabulations, contrairement à ce que laissaient entendre le Conseiller d'Etat Leuba et l'EVAM. Le thème va donc être traité prochainement au parlement, tandis que les mouvements de défense et les personnes concernées continuent à rassembler des informations du terrain. Sûr que l'on va encore reparler de l'aide d'urgence dans le canton de Vaud!

Christophe Tafeimacher

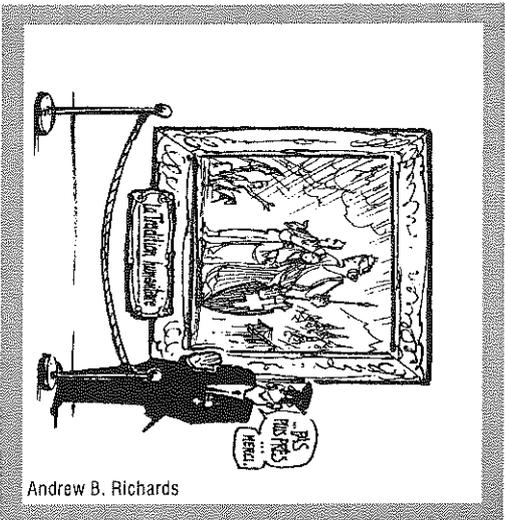
L'EXCLUSION DE L'ASSURANCE MALADIE VIOLE LE DROIT

Des malades laissés à l'abandon

L'affaire a été rondement menée. Le 5 mars, une conférence de presse dénonçait l'exclusion de l'assurance maladie de la plupart des déboutés placés à l'aide d'urgence. François Kopf nous présentait ce dossier dans notre dernier numéro. Moins de deux mois plus tard, le Directeur de l'Office fédéral de la santé publique le confirme: il y a problème: «Les faits que vous relatez dans votre courrier me surprennent et m'inquiètent... l'assurance-maladie (est, ndr.) obligatoire pour toute personne domiciliée en Suisse... et je ne vois aucun motif qui justifierait une pratique dérogeant aux règles de la LAMal». Affaire réglée? Pas vraiment. Car tout montre que les cantons, qui devraient payer, vont trainer les pieds en piétinant le droit. François Kopf nous montre ici les conséquences pour les personnes concernées dans le canton de Soleure. (rédi).

En juillet 2005 (la pratique illégale d'exclusion de l'assistance existe depuis 2004 pour les personnes frappées de non-entrée en matière), un requérant à l'aide d'urgence se plaint de douleurs «derrière son œil en verre» et de «brûlures à l'autre œil». Il est myope et a cassé ses lunettes. Il s'adresse donc au service social cantonal et demande un rendez-vous chez l'oculiste. Le responsable l'envoie d'abord chez le généraliste Dr. B. Celui-ci se contente de lui donner un flacon de gouttes homéopathiques et le renvoie. Deux semaines plus tard, Monsieur G. se plaint toujours de douleurs. Il a l'œil rouge et larmoyant. IGA-SO insiste auprès des autorités cantonales pour qu'il obtienne un rendez-vous chez un oculiste. Les autorités délèguent au

médecin cantonal la compétence de décider si oui ou non, ce requérant à l'aide d'urgence peut consulter un spécialiste. C'est finalement non. Motif: «Monsieur G. refuse de donner le nom du médecin qui lui aurait placé la prothèse oculaire dans un centre hospitalier de Lucerne; d'ailleurs le docteur B. doute que la prothèse lui ait été mise en Suisse; je recommande donc de renoncer à tout traitement, tant que Monsieur G. n'aura pas donné le nom du médecin de Lucerne».



Andrew B. Richards

Nous sommes scandalisés: les requérants d'asile déboutés n'ont à Soleure jamais accès à leur dossier médical et Monsieur G. ne sait vraiment pas le nom de l'oculiste du centre hospitalier dans lequel on lui a implanté un œil en verre

en 2003, avant qu'il ne soit exclu de l'aide sociale et de l'assurance.

Une aide médicale bénévole

Nous prenons alors l'initiative de l'envoyer chez une amie, spécialiste en médecine interne, qui accepte de faire une annamnèse à titre bénévole: il s'avère que la mère de Monsieur G. souffre d'une maladie héréditaire conduisant à la cécité. Le patient, déjà borgne et myope, craint de devenir aveugle. La doctoresse nous annonce que Monsieur G. doit impérativement être examiné par un spécialiste et l'envoie chercher chez un collègue oculiste, qui travaillera lui aussi sans honoraires. Le spécialiste retire la prothèse et constate que les cicatrices de la cavité oculaire sont irritées. Monsieur G. subit un examen complet de la vue. Il a droit à une paire de lunettes (dont la monture est offerte par un opticien) et à un traitement médical anti-inflammatoire.

Voilà à quoi en sont réduits les requérants à l'aide d'urgence: trouver des médecins bénévoles parce que le canton n'assume pas ses obligations. Détail pittoresque, l'oculiste qui connaît bien l'Afrique (où il travaille deux mois par an) confirme que l'œil de verre de Monsieur G. a bel et bien été implanté en Suisse, comme il le disait!

En insistant beaucoup...

De 2004 à 2008 les problèmes d'accès aux soins sont restés les mêmes. Début mars 2008, nous attendons Madame L. à la permanence. Comme elle ne vient pas au rendez-vous fixé, nous lui télépho-

nons. Au bout du fil, un filet de voix à peine audible: elle est au fond du lit depuis une semaine, avec quarante de fièvre; elle a mal quand elle respire, des difficultés de déglutition; elle a bien téléphoné au médecin, mais celui-ci «est désolé mais ne peut plus la recevoir, car les frais d'un traitement ne sont plus couverts depuis qu'elle a été privée d'assurance maladie».

Vu l'état de santé de la malade nous avertissons (fermelement) par téléphone le médecin que la patiente sera amenée sur le champ à son cabinet, et que s'il refuse de l'examiner, nous le dénoncerons à la Fédération des médecins suisses (FMMH) pour non assistance à une personne en danger. La patiente a été examinée le jour même par le praticien, et mise sous antibiotiques, pour une angine et une bronchite sévères. Son état s'est rapidement amélioré et les autorités cantonales ont tout de même pris en charge tous les frais du traitement.

Pas d'urgence, pas de soins

Plus récemment Madame Z. souffre depuis la mi-avril de douleurs à une main. Informée par les autorités qu'elle n'a plus d'assurance-maladie et qu'elle ne sera soignée qu'en cas d'urgence. Madame Z. «attend que ça passe». Au fil des jours, les douleurs empirant, un doigt enfle et devient «tout rouge». Elle se décide donc à appeler le médecin chargé de soigner les requérants domiciliés dans la commune. L'assistante médicale lui explique poliment «que selon les directives cantonales, seuls les cas d'urgence peuvent être traités ce qui n'est

probablement pas son cas, puisqu'il s'agit d'imémoins». De toute façon, Madame Z. «doit impérativement demander une autorisation de consulter au responsable cantonal du service social, sans feu vert des autorités cantonales, aucun traitement n'est possible». Après quelques essais infructueux Madame Z. finit par renoncer. Par chance nos interventions dénonçant l'exclusion de l'as-

surance commencent à avoir de l'effet. Notre demande de réaffilier Madame Z. à l'assurance-maladie vient d'aboutir, et la patiente a été prise en charge le jour même. Elle est actuellement soignée pour une infection qui partait d'un doigt, à fini par s'étendre à une partie de la main. Mais il aura fallu une multitude de démarches, pour guérir sa main.

Françoise Kopf - IGA Soleure

sender cet arrêt retentissant. L'arrêt du Tribunal administratif fédéral statue clairement sur le fait que le canton du Valais n'est pas autorisé à procéder à certaines retenues financières, dénoncées depuis plusieurs années et réitérées tant par l'autorité politique que par l'administration cantonales. Ainsi, selon le TAF: «la législation sur l'asile ne renferme aucune disposition autorisant les cantons à procéder [...] à des retenues supplémentaires sur le revenu à titre de remboursement des frais d'assistance ou à exiger de la part de la personne concernée qu'elle contribue, par un versement financier unique ou par des prestations financières régulières, à la réduction de sa dette d'assistance en sus de son obligation de verser des sûretés».

Une faute grave

Face à ce constat juridique clair, il est particulièrement consternant de voir que les services officiels valaisans, Inspectorat cantonal des finances et Commission de gestion du Grand Conseil ont établi au fil des ans pas moins de neuf rapports, ... qui n'ont fait que noyer le poisson et couvrir des pratiques abusives. Comme le dit le communiqué de presse du comité de défense des requérants spoliés, qui entoure Sœur Marie-Rose dans ses démarches, le Service de l'action sociale a commis une faute grave et récurrente en procédant à des prélèvements de contributions financières sans fondement légal, refusant par ailleurs sans concession et parfois de manière violente et mensongère toute remise en cause de sa pratique. Les organes de contrô-

Coup de chapeau

REQUÉRANTS SPOLIÉS: LE TAF CONDAMNE LE VALAIS

Sœur Marie-Rose avait raison

Il aura fallu douze ans d'engagement au service des requérants d'asile pour que sœur Marie-Rose, engagée dans un ministère de visite auprès des candidats à l'asile obtienne enfin la confirmation officielle qu'elle attendait. Le canton du Valais a triché avec la législation pour spolier les requérants d'une part de leurs revenus. A côté du remboursement fédéral qui prélève 10 % du salaire pour couvrir les frais d'assistance, le canton se servait une deuxième fois sans aucune base légale. *Vivre Ensemble* avait dénoncé ce système en décembre 2003 (voir VE n° 95), alors que Sœur Marie-Rose s'attaquait toujours plus directement, et avec un courage sans faille, aux maigriolles cantonales. Il aura fallu encore cinq ans pour que justice soit rendue.

C'est le 13 mars 2008 que le Tribunal administratif fédéral (TAF) a statué sur le cas d'un requérant qui avait réussi à surmonter

la course d'obstacle administrative qui se dressait devant lui et à fournir les preuves des prélèvements abusifs dont il avait été l'objet. Beaucoup d'autres, avant lui, s'étaient perdus dans un système fait pour embrouiller les pistes à coup de décomptes financiers incompréhensibles, et le canton du Valais se refuse toujours à faire toute la lumière sur ces pratiques, qui ont sans doute spolié les requérants d'asile qui travaillaient, de plusieurs centaines de milliers de francs.

Un arrêt retentissant

Nous publions ici certains passages particulièrement éclairants du dossier de presse établi par le comité de soutien qui appuie Sœur Marie-Rose, pour pré-

le ont aussi fait preuve de leur côté d'une légèreté coupable, produisant des rapports approximatifs et bâclés, passant à côté des questions fondamentales auxquelles elle devait pourtant répondre.

Aveuglement et arrogance

Quand au Conseil d'Etat et au Chef du département concerné, ils n'ont manifesté qu'aveuglement, arrogance et mépris envers tous ceux qui tentaient d'obtenir des explications, et surtout envers tous les requérants d'asile qui ont été et sont encore aujourd'hui lésés par un système illégal et opaque. Le Conseiller d'Etat Thomas Burgener lui-même se répandait dans la presse en reprochant à Sœur Marie-Rose de véhiculer des affirmations «sans vérification, ni pondération». Celle-ci a pourtant tenu bon, et sa victoire aujourd'hui est un peu celle de David contre Goliath.

Affaire à suivre

Pour la suite, le comité de défense des requérants spoliés exige: une expertise globale et indépendante permettant de mettre en lumière toutes les irrégularités commises; la réouverture de tous les dossiers de requérants d'asile ayant exercé une activité lucrative et traités par le Service de l'Action sociale du canton du Valais sous le régime des sûretés, soit de 1992 à 2007; le remboursement intégral de tous les montants perçus de manière indue; et des sanctions à l'égard des organes ayant de toute évidence agi en violation des bases légales en vigueur. Sœur Marie-Rose a encore du pain sur la planche.

Yves Brutsch

SYRIE

Tout va mieux

Par un communiqué particulièrement court, daté du 24 avril, l'Office des migrations (ODM) a annoncé que les Kurdes et les réfugiés, dont le renvoi n'était pas jugé exigible jusqu'ici, seraient, en règle générale, à nouveau renvoyés dans ce pays «*en l'évolution de la situation en Syrie*». Quelle évolution ? On n'en saura pas plus.

EUROPE

Pays sûr... pas sûr

Profiant des nouvelles possibilités offertes par la loi sur l'asile révisée, le Conseil fédéral a décidé que la Grèce était un «pays sûr», qui autorise des renvois par non entrée en matière pour ceux qui y ont transité. Pourtant, ceux qui demandent l'asile dans ce pays y sont souvent détenus avant même qu'une décision ne soit

prise, ils ne reçoivent pas d'assistance financière et la procédure y est à ce point arbitraire, que le taux d'admission des demandés d'asile se situe à 0,04% (2007). Le 15 avril, le Haut commissariat aux réfugiés (HCR) a pris position contre le renvoi vers la Grèce, des requérants arrivés dans un autre pays de l'espace Dublin.

personnel d'intendance qui distribue des aspirines, ou qui évalue au jugé, sans formation adéquate, s'il faut adresser la personne à un médecin ou à un hôpital. S'agissant d'un centre de tout premier accueil pour des personnes qui ont parfois subi le pire dans leur pays, cette légèreté est scandaleuse.

Yeh

Semaine des migrant-e-s 2008

L'idée de la semaine des migrant-e-s est née lors des Etats généraux des migrants 2007. Elle se déroulera du 8 au 14 septembre 2008. Les actions déjà annoncées sont multiples: film et conférence-débat dans le Jura; exposition dans le canton de Fribourg; fête interculturelle et théâtre du rue dans celui de Vaud, etc. Solidarité sans frontières qui coordonne ce projet appelle toutes les organisations et personnes actives dans le domaine de la migration et de l'asile à y participer. Vous trouverez sur le site www.sansnous.ch, le programme détaillé des manifestations par canton.

giers. Il s'agissait d'une femme bosniaque profondément traumatisée qui n'avait obtenu aucun soin au centre d'enregistrement, où on avait nié ses problèmes de santé. Réponse officielle: «*Même si aucun personnel médical n'est en poste dans les centres d'enregistrement, les besoins éventuels des requérants d'asile y sont assurés de manière permanente*». Et qui donc «*assure*»? Du

Neuchâtel

RÉFUGIÉS STATUTAIRES, ADMIS PROVISOIRES ET REQUÉRANTS D'ASILE

Aide à l'insertion professionnelle

A diverses reprises, nous avons entendu parler d'EHELLE, programme d'intégration professionnelle créé spécifiquement pour personnes réfugiées, existant à Bienne et à Neuchâtel. Les résultats obtenus semblaient intéressants. Nous avons donc pris contact avec Madame Emmanuelle Grenon, animatrice de la structure de Neuchâtel et lui avons donné la parole. Nous reproduisons ici son texte, qui présente les objectifs du programme, son contenu et les résultats observés, illustré par deux témoignages de participants. (réd.)

ral des migrations (ODM) via l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR); et depuis 2008, il reçoit l'appui financier de l'Etat de Neuchâtel. L'une de ses tâches principales est d'accompagner les participants dans leurs recherches de travail et de les aider à trouver un emploi. Une cinquantaine de personnes par année fréquentent ce programme.

Une offre ciblée

Trois types de soutien sont proposés aux participants afin de mener à bien leur projet d'insertion professionnelle. Tout d'abord, ils ont la possibilité de participer au cours «Le monde du travail en Suisse». L'objectif est de leur transmettre les connaissances nécessaires sur les techniques de recherche d'emploi (CV, lettre de motivation, entretien d'emba-

VOLS SPÉCIAUX

«Miles» pour la police

C'est le *Canard enchaîné* qui l'a mis en évidence. Les policiers qui encadrent les vols spéciaux de rapatriement forcé reçoivent, comme n'importe quel touriste, les «miles» accordés par les compagnies aériennes pour fidéliser leurs clients. Les autorités françaises n'ont pas démenti, car «*ce système n'est pas illégal*».

OBSERVATOIRE

Langue de bois à Berne

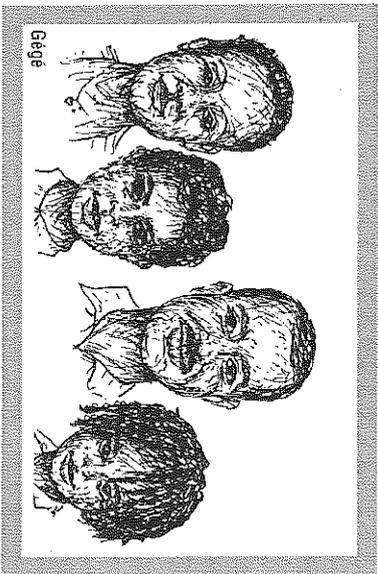
Le Conseil fédéral a répondu le 14 mai à une interpellation du conseiller national Lumengo, qui s'appuyait sur un cas, décrit par l'Observatoire du droit d'asile et des étran-

che, etc.) et sur l'organisation sociale et administrative du monde du travail (contrats d'embauche, droits et devoirs de

l'emploi et de l'employeur, etc.). Ensuite, ils sont « coachés » dans leurs recherches d'emploi grâce à des entretiens réguliers au cours desquels ils sont conseillés et aidés dans diverses démarches, telles que la rédaction de lettres de motivation ou la préparation d'entretiens d'embauche. Enfin, les collaborateurs prennent le temps de contacter des entreprises afin de leur présenter des candidats. Pour chaque situation, ils donnent les informations nécessaires concernant le statut de la personne, son type de permis, et répondent à toute question soulevée par l'éventualité d'un engagement. Ce programme est intensif et exigeant, et les personnes qui y participent doivent être volontaires et particulièrement motivées pour le suivre.

Des résultats encourageants

Avec le recul de ces quelques années, et d'après les réflexions des réfugiés, il semble que le programme ECHELLE a su déve-



Gégo

opper des prestations utiles pour répondre aux besoins de cette population. En particulier: être encadré, régulièrement soutenu et écouté se révèle très importants pour ne pas être découragé par les nombreuses recherches d'emploi souvent infructueuses. En plus de cette aide relationnelle, être informé des usages, valeurs et droits en vigueur dans le monde du travail en Suisse, disposer d'un dossier de postulation bien fait et convaincant, être entraîné à passer des entretiens d'embauche sont également des éléments essentiels pour obtenir des chances d'être engagé. Graver les échelons de l'insertion professionnelle n'est pas facile pour des personnes psychologiquement marquées par l'exil, vivant dans la précarité et se heurtant

Portes ouvertes au «Garage»
A l'occasion de la Journée des réfugiés samedi 21 juin, l'Atelier «Le Garage», un espace de création artistique destiné aux personnes requérantes d'asile organise une journée portes ouvertes et une exposition collective de peinture de 10h à 17h. Atelier «Le Garage», 6 rue Centrale à Chavannes (VD).

souvent aux préjugés des employeurs, mais les résultats obtenus par ECHELLE sont encourageants. En 2007, environ 60% des participants qui ont suivi la formule cours plus «coaching» ont signé un contrat de travail, soit vingt personnes.

Emmanuelle Grenon

TÉMOIGNAGES

Des résultats à la clef

Nous reproduisons ci-dessous l'interview de deux personnes qui ont suivi le programme ECHELLE. Elles sont toutes les deux de nationalité anglaise, en Suisse depuis huit ans et au bénéfice d'un permis F.

Pedro, 51 ans, a fait une formation de polisseur, mais n'a travaillé que quelques mois dans le domaine. Depuis 2004, il travaille à 20% dans une entreprise de nettoyage. Il s'est inscrit au programme pour obtenir de l'aide pour trouver un travail à 100% dans l'horlogerie, ce qu'il a finalement obtenu.

Q.: Comment avez-vous eu connaissance d'ECHELLE ?

Pedro: «J'avais besoin de trouver un travail fixe. Non assistante m'a parlé du programme ECHELLE. Depuis que je suis en Suisse, je cherche un travail et j'ai seulement trouvé un emploi à 20%, ce n'est pas assez. Avec vous, je me suis dit que j'aurais plus de chance.»

Q.: Qu'est-ce que ce programme vous a apporté ?

Pedro: «De bonnes choses, je trouve que les portes du travail sont plus ouvertes. J'ai appris comment chercher un travail, consulter les sites pour les annonces, comment parler au téléphone et aux entretiens, etc. Avant, jamais on ne m'avait appelé pour un travail. Là depuis deux mois, j'ai fait un essai dans une entreprise d'horlogerie, j'ai eu un entretien, et surtout j'ai signé un contrat comme polisseur. Votre accueil m'a fait du bien, cela m'a donné de la force. J'étais fatigué

de chercher sans rien trouver. Je ne veux pas dépendre de l'assistance, je n'aime pas cela. Grâce à ECHELLE, j'ai trouvé un travail.»

Luisa, 38 ans, recherche du travail depuis son arrivée. Elle a travaillé quelques mois dans le nettoyage et la garde d'enfant pour des privés. Dans le cadre d'ECHELLE, elle a signé un contrat de travail dans un restaurant comme aide-cuisine et repasseuse-lingère.

Q.: Qu'avez-vous appris ?

Luisa: «Pour moi, le cours «Le monde du travail» s'est bien passé, il y avait une bonne ambiance, c'était vraiment tous des collègues. J'ai appris beaucoup de choses. Comment chercher du travail, comment se présenter dans une entreprise, comment téléphoner, etc. Avant je ne savais pas comment faire. Si j'allais dans un endroit pour demander du travail et que la personne me disait non, je parlais. Maintenant, je me présente, je demande si je peux téléphoner plus tard, je prends la carte de visite. Quand on me dit que je n'ai pas d'expérience, j'insiste et je dis "si vous me donnez le travail, je vais essayer et après vous pourrez me juger". Le coaching m'a aussi beaucoup apporté. On discute, j'ai pu poser des questions. Je pense que si j'ai trouvé, c'est grâce à ECHELLE. Cela fait huit ans que je cherche. J'ai seulement trouvé quelques heures par-ci-par-là. J'ai écrit beaucoup de lettres. Pour nous c'est difficile, c'est toujours négatif. ECHELLE m'a beaucoup aidé, cela m'a donné confiance en moi.»

Propos recueillis par Emmanuelle Grenon

SUISSE

13 mars Dans un arrêt le Tribunal administratif fédéral (TAF) donne raison à un requérant d'asile à qui le canton du Valais avait indûment prélevé des montants sur son salaire à titre de remboursement des frais d'assistance. (cf. p. 10)

solution proposée par la conférence de conciliation: les pistolets à électrochocs (Taser) figureront bien dans la loi sur l'usage de la contrainte.

26 mars Dans 3 arrêts publiés au début du mois, le TAF donne raison à des requérants d'asile se plaignant d'avoir été détenus arbitrairement durant plusieurs semaines.

Belle victoire !
16 mai - Vaud, l'affaire des «523» déboutés n'est pas encore tout à fait réglée. Selon le dernier rapport remis par le Conseil d'Etat au parlement, il reste 19 personnes dont le séjour n'a pas été régularisé. Le gouvernement voulait classer la motion Melly votée par le Grand Conseil en 2005 et qui l'avait contraint à présenter un projet d'arrêté, adopté en janvier 2006. Mais les parlementaires tiennent bon et veulent attendre que tous les cas aient reçu une réponse. Affaire encore à suivre...

14 mars Dans un arrêté, le TAF confirme une décision de l'Office des migrations (ODM). Les requérants d'asile kurdes, jeunes et en bonne santé provenant du nord de l'Irak, peuvent y être renvoyés.

16 mars Le Sentier (VD), un Sierra-Léonais de 26 ans frappé d'une non-entrée en matière décède dans les locaux de la gendarmerie après avoir été interpellé pour ta-page nocturne.

18 mars Les 2 Chambres fédérales adoptent la

plus d'admission provisoire et devront quitter la Suisse, en raison de l'évolution de la situation dans le pays.

29 avril Genève, une quarantaine d'organisations (associations, syndicats et partis) lancent la campagne locale contre l'initiative de l'UDC pour des «naturalisations démocratiques» qui sera soumise au peuple, le 1^{er} juin prochain.

29 avril Lausanne, une quarantaine de personnes manifestent devant le parlement pour dénoncer les conditions dans lesquelles vivent les requérants déboutés à l'aide d'urgence. (cf. p. 6)

nes dans la zone de transit de l'aéroport de Genève, dans des conditions particulièrement éprouvantes. (cf. p. 4)

22 avril Aarau, le tribunal de district annule une amende pour défaut de permis de travail, qui avait été affligée à un requérant d'asile qui aimait bénévolement des émissions d'une radio locale.

25 avril L'ODM change de pratique à l'encontre des requérants d'asile déboutés en provenance de Syrie. Ces derniers ne bénéficieront

6 mai Genève, après une rencontre avec la responsable du Département fédéral de justice et police, E. Widmer-Schlumpf, le Haut commissariat aux réfugiés (HCR) précise dans un communiqué: «Exclusion du statut de réfugié certains groupes tels que les déserteurs et les objecteurs de conscience traités à l'encontre de la définition du réfugié qui figure dans la Convention de 1951».

13 mai Le Conseil des droits de l'homme adopte le rapport sur la Suisse, lors de l'examen périodique universel. Berne s'engage à renforcer sa lutte contre la xénophobie.

15 mai Advynlla Hakaj, débouté de la procédure d'asile et expulsé en novembre dernier au Kosovo, malgré un fort soutien dû notamment à ses compétences d'affineur de fromage, revient en Suisse après avoir obtenu un permis B.

15 mai Suite au démarque de l'As-SOS Racisme, l'Office fédéral de la santé publique confirme que toute personne résidant en Suisse doit être affiliée à la loi sur l'assurance maladie (LAMal), donc les requérants d'asile déboutés aussi. (cf. p. 8)

20 mai Vaud, un groupe de 18 députés de divers bords politiques visitent 2 centres accueillant des requérants d'asile déboutés et des personnes frappées de non-entrée en matière. Conclusion: les conditions de vies dans ces centres sont «inhumaines sur la durée». (cf. p. 6)

EUROPE

11 avril Royaume Uni, la Cour suprême invalide une politique gouvernementale excluant du droit aux soins médicaux gratuits les demandeurs d'asile déboutés. Cette décision concerne quelques 11 000 personnes.

15 avril Après le Conseil européen des réfugiés et exilés (ECRE) fin mars,

Chronique

Morts aux portes de l'Europe

10 mai - 50 morts et 16 rescapés, tel est le bilan du naufrage d'une embarcation partie de Libye pour l'île de Lampedusa, qui s'est échouée au sud-est de Tunis après 5 jours de dérive due à une panne sèche. Le 15 avril, la secrétaire générale d'Amnesty International (AI) a dénoncé les mesures de surveillance en mer et de coopération avec des pays de transit prises par l'UE ces dernières années, pour repousser ses frontières extérieures et empêcher les réfugiés de venir chercher protection en Europe.

le HCR demande aux Etats membres de l'Union européenne (UE) d'éviter de transférer les demandeurs d'asile vers la Grèce, dont le système d'asile présente des «défauts structurels» qui conduisent à «interdire de fait que soient examinés les besoins réels de protection d'un demandeur d'asile». (cf. p. 12.)

13 mars Le Royaume Uni s'inscrit à l'expulsion d'un demandeur d'asile iranien menacé de mort dans son pays pour son homosexualité.

1^{er} mai Belgique, un requérant d'asile camerounais débouté de 32 ans ayant vécu une 1^{re} tentative ratée de renvoi forcé, se suicide dans un centre de rétention, la veille de son expulsion.

22 mai L'UE trouve un compromis sur un projet de loi réglementant le retour des immigrés en situation il-

légal en Europe. S'il est approuvé par le Parlement européen, la Suisse devra modifier ses lois sur l'asile et les étrangers.

MONDE

13 mars Le Tchad et le Soudan signent un nouvel accord de paix pour mettre fin au conflit qui les oppose depuis 5 ans, via des mouvements rebelles de part et d'autres de la frontière.

13 mars Après plus de 3 ans de négociations, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) va pouvoir, à nouveau, visiter les prisons d'Ouzbékistan. Le régime est accusé de tortures et d'arrestations arbitraires.

14 mars Tibet, à Lhassa de violents affrontements entre Tibétains et la police armée chinoise font de nombreux morts

et des blessés en quelques jours, et se propagent dans d'autres localités tibétaines situées à l'extérieur de la Région autonome du Tibet.

securité font 2 morts et de nombreux blessés dans le sud-est du pays.

23 mars Afghanistan, 5 démineurs sont tués et 7

Sri Lanka: une guerre sans fin

16 mai - Sri Lanka, une nouvelle attaque suicide des Tigres tamouls à Colombo fait 9 morts et 90 blessés. Elle intervient au moment où le gouvernement a renforcé son offensive dans le nord de l'île contre les rebelles tamouls. Le 23 avril, une nouvelle offensive de l'armée contre les rebelles tamouls dans la péninsule de Jaffna a fait 200 morts, le bilan le plus lourd depuis 18 mois de combats quasi incessants.

16 mars République démocratique du Congo (RDC), de nouveaux affrontements politico-religieux dans l'ouest du pays font au moins 7 morts et une douzaine de blessés, selon l'ONU.

18 mars Kosovo, l'ONU accuse les autorités serbes d'avoir «orchestré» les violences de la veille à Mitrovica au cours de laquelle un policier a trouvé la mort et près de 150 personnes ont été blessées.

19 mars Somalie, au moins 8 personnes sont tuées dans une banlieue du nord de Mogadiscio, lors de la prise de contrôle d'un camp militaire par des combattants islamistes.

23 mars Turquie, des affrontements entre militants kurdes et forces de

forces de sécurité font 2 morts et 8 blessés dans la capitale.

17 avril Afghanistan, 24 personnes sont tuées et 34 blessées dans un attentat-suicide devant une mosquée de la ville de Zaran (sud-ouest). Le 7 avril, des autorités provinciales ont accusé la coalition internationale d'avoir tué une trentaine de civils dans une opération contre des insurgés islamistes.

autres blessés dans une embuscade dans le nord du pays. Au sud, les combats s'intensifient, faisant une dizaine de morts.

25 mars Pakistan. Le nouveau 1^{er} ministre libère des dizaines de magistrats, dont le président de la Cour suprême, démis ou arrêtés depuis l'instauration de l'Etat d'urgence en novembre 2007.

28 mars Birmanie, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU condamne «énergiquement» les exactions «systématiques» commises en Birmanie et appelle à la libération de tous les prisonniers politiques.

7 avril Mauritanie, des affrontements entre des hommes soupçonnés d'appartenir à Al-Qaïda et des

23 avril Turquie, dans la province de Sirnak 4 hommes, dont un réfugié iranien reconnu pas le HCR, se noient emportés par le fort courant d'une rivière séparant la Turquie et l'Irak, après que la police les ait expulsés en les forçant à traverser à la nage.

28 avril Irak, 1 145 personnes ont été tuées selon l'ONU, depuis la reprise il y a un mois des affrontements à Bassora puis à Bagdad dans le faubourg chiite de Sadr City. Le 17 avril, 53 personnes ont été tuées dans le nord du pays et à Bagdad, lors d'attaques attribuées à Al-Qaïda.

30 avril La Chine annonce que la police a tué un «insurgé» tibétain dans la province de Qinghai et la condamnation de 17 «émeutiers» de Lhassa. Le 28, plus de

3 000 exilés tibétains ont défilé à Katmandou pour réclamer une enquête des Nations Unies sur les événements du Tibet.

1^{er} mai Irak, un double attentat-suicide fait 41 morts et 75 blessés sur un marché dans une localité au nord-est de Bagdad.

1^{er} mai La Russie renforce ses troupes en Abkhazie et en Ossétie du Sud, en accusant la Géorgie de préparer une «opération militaire».

2 mai Yémen, un attentat à l'entrée d'une mosquée à Saada (nord-ouest) fait 18 morts et 45 blessés.

9 mai Centrafrique, le gouvernement et la dernière rébellion, l'Armée populaire pour la restauration de la démocratie, signent un accord de paix ouvrant la voie à un règlement général de la crise centrafricaine.

10 mai Zimbabwe, l'opposition accepte la tenue d'un second tour de l'élection présidentielle pour départager le président Mugabe et le chef de l'opposition Morgan Tsvangirai, alors que l'armée, la police et les milices harcèlent, agressent et arrêtent toutes les personnes soupçonnées soutenir l'opposition.

11 mai Le Soudan accuse le Tchad d'avoir

soutenu la veille, l'attaque avortée de Khartoum par des rebelles du Darfour.

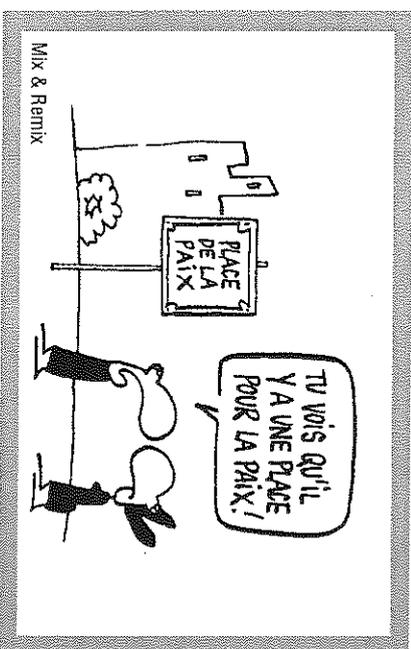
11 mai Serbie, le Parti démocrate pro-européen du président Tadic arrive en tête des élections législatives, avec 38,5% des voix.

13 mai Inde, au moins 80 personnes sont tuées et près de 200 blessées dans une série d'attentats à la bombe sur des marchés de

nouveau gouvernement, il y a plus d'un mois.

21 mai Soudan, des combats éclatent à Abyei au centre du pays entre l'ex-rebellion sudiste et les forces gouvernementales.

21 mai Liban, à Doha, la majorité et l'opposition politique libanaise concluent un accord qui prévoit notamment l'élection immédiate d'un président de la République. Il survient après une



Jaipur, capitale de l'Etat du Rajasthan.

14 mai Pakistan, une attaque aux missiles fait 12 morts dans les zones tribales du nord-ouest du pays. Les talibans accusent les Etats-Unis. Le 25 avril, 4 personnes ont été tuées et une trentaine d'autres blessées dans un attentat à Mardan (nord-ouest), qui rompt la trêve tacite observée depuis l'installation du

crise de près de 19 mois et le recours aux armes du Hezbollah et de ses alliés début mai.

21 mai Mali, 27 personnes sont tuées dans une attaque de rebelles touareg dans l'extrême nord-est du pays, malgré un cessez-le-feu conclu le 3 avril entre le gouvernement et le chef rebelle touareg, I. Ag Bahanga.

MME
MARIE-JOSE MASSEREY
RUE SCHAUB 5
1202 GENEVE

A l'ombre des jeunes filles en plume

Aux arbres, les malheurs fleurissent
Que de mauvais air nous reste à respirer
L'exil n'est pas un royaume de mille joies
Je suis exilé, je ne suis pas bien

Loin, mes ombres de palmiers
J'ai perdu ma mer, mon visage
Mon soleil, ma lune... tout perdu
Même en exil, je me sens mal

Le chant d'amour est faux, seules
Les chansons tristes sont vraies
Oh ! Combien d'ombres diaboliques
Oh ! Quand trouverai-je ma vie et ma terre ?

A l'ombre des jeunes filles en plume
Quelquefois je me sens bien
L'exil n'est pas un monde
Exil où je n'ai pas trouvé le sens d'exister